

Appel à projets 2009 du Département de Paris pour développer l'économie sociale et solidaire notamment l'insertion par l'activité économique

Date de remise des projets : jusqu'au 10 juillet 2009

Lieu de remise des dossiers :

DDEE – Bureau de l'Insertion et de l'Economie Solidaire
8, rue de Cîteaux
75012 PARIS

Dossiers sous forme papier et sous forme informatique (CD et/ou mail)

Dossier téléchargeable sur www.paris.fr

Contact : M Svante Svahnström
Tél : 01 71 19 21 02
Mail : svante.svahnstrom@paris.fr

1 - Contexte et objectifs

Le Département de Paris est confronté, comme toutes les collectivités de France, aux effets du chômage et de l'exclusion. C'est pourquoi il souhaite mettre en œuvre des actions pour limiter les effets de la crise. Il a l'ambition de promouvoir le développement de l'emploi et les activités à forte utilité sociale.

Le soutien renforcé au secteur de l'économie sociale et solidaire et, en particulier, à des projets d'insertion par l'activité économique permet de développer l'activité productive mais aussi l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. L'économie sociale et solidaire par sa démarche responsable et solidaire offre, en effet, des opportunités de réinsertion professionnelle. L'objectif du Département est de promouvoir le retour à l'emploi de 12 000 allocataires du RMI ou bénéficiaires du RSA par an à l'horizon de 2013, dont 9 000 dès 2009.

Ainsi, près d'une centaine de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), en activité à Paris, ont fait travailler 8100 personnes en 2007, salariées ou porteurs de projet. La collectivité parisienne offre l'opportunité à ces structures d'accroître leur activité, tout particulièrement par une politique déterminée visant l'insertion à travers la commande publique. Pour mémoire, en 2007, 173 marchés parisiens ont comporté une clause sociale visant 231 salariés en insertion, auxquels s'ajoutent 24 marchés contractés directement avec des SIAE.

Le Département a donc pour objectif de développer les opportunités d'insertion et l'innovation sociale en diversifiant les services d'initiatives solidaires, dans les services à la personne, l'environnement (éco-activités, collecte des déchets, entretien des espaces vert etc.), le lien social et l'entretien de l'habitat.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un large partenariat entre services publics et organismes fédérateurs des intervenants de terrain oeuvrant en faveur de l'économie sociale et solidaire. L'appel à projets est destiné à permettre aux opérateurs prêts à développer des activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire de se faire connaître et d'obtenir le cas échéant un soutien de la Ville de Paris et sera reconduit en 2010.

2 - Conditions de candidature

Le projet de candidature doit émaner d'une structure ayant ou prévoyant une activité marchande dont une proportion significative des recettes provient de la commercialisation de ses productions ou prestations.

Sont éligibles les projets de création de structures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, en particulier les structures d'insertion et les sociétés coopératives, à l'exclusion des régies de quartier qui sont soutenues par le Département de Paris dans un autre cadre.

Sont également éligibles les projets présentés par des structures existantes envisageant un développement significatif de leurs activités visant à augmenter le nombre de salariés en insertion ou les recrutements de personnes éloignées de l'emploi, particulièrement des allocataires parisiens du RMI/ RSA et des habitants des quartiers situés en politique de la ville. Des projets mutualisés entre plusieurs structures peuvent également être proposés.

Lorsqu'il s'agit de structures d'insertion par l'activité économique, les projets doivent prévoir de s'inscrire dans une démarche de conventionnement avec l'Etat, conformément au cadre régissant l'insertion par l'activité économique.

Chaque porteur de projet devra préciser des objectifs de taux de sortie en emploi et devra démontrer leur faisabilité grâce à des partenariats privilégiés avec d'autres employeurs. Une attention particulière sera apportée aux projets proposant la remise en emploi de personnes en situation de grande exclusion, résidant en centre d'hébergement ou CHRS.

Les projets peuvent concerner tous les secteurs d'activité. Les porteurs de projet devront démontrer l'impact social et économique et, le cas échéant, environnemental positif du projet, soit pour un ou plusieurs quartiers concernés, soit pour l'ensemble de la capitale, en s'appuyant sur des partenariats locaux. Une attention particulière est accordée aux secteurs de l'aide à la personne, de l'environnement, ou d'activités solidaires comme le commerce équitable. Une domiciliation de l'activité à Paris est impérative.

Modalité de réponse à l'appel

Les candidatures seront reçues du 10 avril jusqu'au 10 juillet 2009. Elles doivent être adressées au :

Bureau de l'Insertion et de l'Economie Solidaire –
Appel à projets dans le domaine de l'économie solidaire
Direction du Développement Economique et de l'Emploi
8, rue de Cîteaux
75012 PARIS
et par e-mail à svante.svahnstrom@paris.fr

3- Processus de sélection

Un jury de sélection sera constitué. Il se réunira sous la présidence de Madame Seybah Dagoma, adjointe au Président du Conseil Général de Paris chargée de l'économie sociale et solidaire.

Ce jury sera composé de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI), du Comité National d'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE), de l'Union Régionale des SCOP (URSCOP), de la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), de la Fédération des Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE), de représentants de Paris Initiative Emploi (PIE), l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE), Coopérer pour entreprendre, la Boutique de Gestion de Paris Ile de France, un représentant du Crédit Coopératif, de l'Atelier, de Pôle Emploi, de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, du Conseil Régional, du Département de Paris (DDEE). Le périmètre de ce jury pourra évoluer en fonction des projets reçus.

Les critères de sélection sont :

■ Les opportunités d'insertion des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi (notamment des allocataires du RMI puis du RSA et des habitants des quartiers parisiens situés en politique de la Ville) visées par le projet.

■ Le service nouveau ou original rendu aux parisiennes et aux parisiens ;

■ l'équilibre économique global du projet et la professionnalisation/ qualification des gestionnaires.

Chaque dossier sera examiné sur ces trois aspects. Les candidats sont invités à les mettre en valeur dans la présentation leur projet.

Les candidats retenus, ainsi que les candidats non retenus, recevront un courrier indiquant l'évaluation faite par le jury.

4- Soutien

Les candidats sélectionnés peuvent bénéficier de différentes formes de soutien :

- une subvention d'aide au démarrage ou au développement, dans une fourchette de 5 000 à 25 000 euros par projet et / ou un soutien financier proportionnel au nombre d'allocataires du RMI / RSA en emploi ;

- un soutien à la recherche de locaux et l'accès facilité à des locaux professionnels (hôtels d'entreprise) ;

- l'appui à la recherche de partenariat, dont une mise en relation directe avec des organismes intervenant dans le financement de l'économie sociale et solidaire ;

- une aide à la maîtrise de la procédure d'appel d'offres pour mieux répondre aux marchés lancés par la collectivité parisienne ;

- l'accompagnement pour la finalisation du projet par les services du Département ou des organismes partenaires ;

- le bénéfice de supports de communication géré par la collectivité parisienne (publication dans le journal « A PARIS » notamment, actualité sur le site Internet de la ville etc.).

Les candidats peuvent préciser leurs attentes prioritaires en matière de soutien attendu.

Modalités de suivi

Au cours des 12 mois qui suivent l'attribution de l'aide du Département de Paris, les bénéficiaires remettent des éléments de bilans sur le déroulement de l'action, en mettant l'accent sur les actions d'accompagnement pour une sortie en emploi durable. Ils sont invités à faire part des résultats et difficultés rencontrées à l'occasion de comités de suivi (au moins un dans les 12 mois suivants la notification de la décision du jury).

5 - Liste des pièces

La description du projet (30 lignes environ) incluant un argumentaire sur l'innovation dont il est porteur ;

Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure.

Si le projet concerne plusieurs structures, une structure chef de file est désignée. Les autres structures produisent chacune une fiche descriptive précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités.

I - Pour les associations:

- Les statuts en vigueur, datés et signés, de l'association.
- Le récépissé de déclaration en préfecture et la photocopie de la publication au Journal Officiel mentionnant la date de la création de l'association (ou le document indiquant que la demande est en cours).
- Le récépissé de la déclaration des dernières modifications éventuelles.
- La liste à jour des membres du Conseil d'administration, et éventuellement du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun.
- Le numéro de SIRET de l'association, en cas d'activité économique et commerciale.
- Le dernier rapport annuel d'activité et tout document susceptible d'apporter une information intéressant le projet.
- Les coordonnées (adresse, téléphone, télécopie) du responsable du dossier.

Documents financiers

- Le bilan, le compte de résultat et les annexes des deux derniers exercices écoulés, certifiés conformes, le cas échéant ;
- Le budget prévisionnel global de l'association ;
- Le plan de financement du projet ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association, sous l'intitulé exact statutaire déclaré et publié au Journal Officiel.

II - Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandée aux associations (cf supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement les associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP, SARL, SA...) :

- Plaquette de présentation, le cas échéant ;
- Liste des dirigeants actuels de la structure ;
- CV des porteurs de projet ;
- Statuts de la société ;
- K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées ;
- Le plan de financement de départ avec une projection à trois ans ;

III - Pour les structures en cours de constitution

- Liste et CV des porteurs de projet ;
- Liste et coordonnées des personnes morales associées au projet, le cas échéant ;
- Tous documents relatifs au projet (voir ci-dessus).

5 - Dossier de candidature

Dossier de candidature Appel à projets du département de Paris « Economie sociale et solidaire 2009 »
--

1/ PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

Domaine d'activité :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

N° SIRET :

Code APE / NAF :

Forme juridique (cocher) :

Type de structure	Structure d'insertion par l'activité économique		
	Association	SCOP	Autre (préciser)
Entreprise d'insertion			
Entreprise de travail temporaire d'insertion			
Association intermédiaire			
Régie de quartier			
Chantier d'insertion			
Autre			

Type de structure	Hors structure d'insertion par l'activité économique
Association	
Entreprise	
Société coopérative	
Coopérative d'activités	
Autre (préciser)	

Date de création de la structure :

Si constitution en cours, précisez les étapes :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :
Précisez (par type d'emplois aidés) :

dont emplois aidés :

Nombre de bénévoles :

Nombre de stagiaires :

Nombre d'adhérents ou associés :

Votre structure est-elle adhérente à un réseau ?

- Oui, lequel ? _____
 Non

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet ?

- Oui, par qui ? _____
 Non

Adresse du lieu d'activité (si différent du siège social) :

Téléphone :

Fax :

Nom, prénom, téléphone, Email du responsable du projet (si différent du responsable légal) :

Votre structure dispose-t-elle d'un agrément administratif/ label ?

- Non
 Oui *en ce cas vous précisez le(s) quel(s)*

Type d'agrément/label	Attribué par	En date du
-----------------------	--------------	------------

.....		
.....		
.....		
.....		

Votre structure est-elle une association reconnue d'utilité publique ?

- Non
 Oui *en ce cas vous précisez depuis quelle date*

Votre structure dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

- Non
 Oui *en ce cas vous précisez ses coordonnées*

Votre structure a-t-elle signé une convention avec :

La Ville ou le Département de Paris ?

- Non
 Oui

D'autres organismes publics ?

- Non
- Oui *en ce cas vous précisez leur identité*

Votre structure est-elle membre d'une association ou autre personne morale ?

- Non
- Oui *en ce cas vous précisez leur identité*

Des personnes morales sont-elles membres ou associés de votre structure ?

- Non
- Oui *en ce cas vous précisez leur identité*

2/ DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE DU CANDIDAT

(pour les structures déjà en activités)

Titre de l'activité

Description synthétique de l'activité (20 lignes maximum)

Utilité sociale de l'activité (public visé, bénéficiaires,...) (20 lignes maximum)

Domaine d'intervention de l'activité

- Service d'aide à la personne
- Commerce équitable
- Service lié à la gestion de l'environnement
- Service d'amélioration du cadre de vie
- Service culturel et de loisir
- Autre : précisez _____

L'activité de l'organisme candidat est /sera menée dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique

- Non
- Oui, c'est un projet de
 - entreprise d'insertion association intermédiaire
 - entreprise de travail temporaire d'insertion régie de quartier
 - chantier d'insertion

3/ DESCRIPTION DU PROJET

Contexte et objectifs du projet :

Description du projet : (30 lignes maximum)

(incluant un argumentaire sur l'innovation dont le projet est porteur et précisant les étapes de développement de l'activité / calendrier prévisionnel de mise en œuvre)

Moyens matériels et humains (salariés, bénévoles, locaux, matériel...) mobilisés pour la réalisation du projet

Partenariats publics ou privés envisagés pour la réalisation du projet

Résultats attendus (décrivez les résultats que vous attendez en termes d'activité déployée et d'emploi ou d'insertion)

4/ PLAN DE FINANCEMENT

5 - Budget prévisionnel de la structure sur les trois ans à venir
Budget prévisionnel du projet